

## Environnement

### Un nouveau service à l'ALEC du Pays Messin : le Conseil en Energie Partagé

Le 7 février 2013 à 14h30, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin, inaugurée le 13 janvier 2012, fêtera son premier anniversaire au Cloître des Récollets, à Metz. Au départ équipée d'un dispositif de conseil en énergie pour les particuliers, l'Espace INFOÉNERGIE, l'association déploie depuis octobre 2012 une mission nouvelle dédiée aux petites collectivités : le Conseil en Energie Partagé (CEP). Aujourd'hui, sept communes s'engagent dans une politique d'économies d'énergie.

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique, déployé par l'ADEME, destiné aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Ce dispositif permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Aujourd'hui, trois collectivités territoriales (la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et des Communautés de Communes du Pays Orne Moselle et du Vernois), adhérentes et membres fondateurs de l'association, permettent à leurs communes de bénéficier gratuitement d'un bilan énergétique, véritable état des lieux du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules). Cette étude doit mettre en avant les gisements d'économies d'énergie et entraîner l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel.

Trois communes de la communauté d'agglomération de Metz Métropole (Ars-Laquenexy, Féy et Jussy) et quatre communes de la communauté de communes du Vernois (Fleury, Pommérieux, Saint-Jure et Sillegny) ont déjà répondu à l'appel et seront, le 7 février 2013, les premières communes à signer la charte d'engagement et à bénéficier des missions et des compétences du Conseiller en Energie Partagé.

L'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants des trois territoires cités précédemment peuvent actuellement bénéficier du CEP, soit 67 communes. À terme, le territoire d'actions de l'ALEC du Pays Messin a pour ambition de couvrir l'ensemble du SCoTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), ce qui représenterait un potentiel de 145 communes.

En Lorraine, trois autres structures ont mis en place un service de Conseil en Energie Partagé : Le Pays Barrois dans la Meuse, l'Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy en Meurthe-et-Moselle et le SCOT des Vosges Centrales dans les Vosges. Le réseau des CEP lorrains est encadré et soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME Lorraine.

Mercredi 6 Février 2013

BK

Source :

<http://www.francematin.info>

© 2006 - 2009 - Topix Presse - France Matin Reproduction sur tous supports interdite sauf accord écrit préalable de l'éditeur - Tél n° Azur : 0820 821 453 - <mailto:contact@francematin.info>